

# VOTRE INSCRIPTION EN 3 ÉTAPES

1

## INSCRIVEZ-VOUS

En remplissant le formulaire :

**[www.arcade-paca.com](http://www.arcade-paca.com)**

*(Rubrique Métiers-formations/Recevoir un devis)*

ou

En contactant le service formation

- Par téléphone

- Par mél

Un entretien préalable avec le service formation permet de vérifier l'adéquation entre votre projet et la formation choisie

2

## NOUS VOUS ENVOYONS UN DEVIS ET UN PROGRAMME DÉTAILLÉ...

... à transmettre à votre organisme financeur  
*(pour en savoir plus sur les modes de financement reportez-vous aux pages 39/40)*

+

un bulletin d'inscription...  
... à remplir et à nous retourner

3

## VOTRE INSCRIPTION EST CONFIRMÉE DÈS RÉCEPTION PAR LE SERVICE FORMATION :

Du devis ou de la convention signée par l'employeur

ou

De l'accord de prise en charge de l'OPCA

et

Du bulletin d'inscription

Vous recevrez une convocation par mél avant l'entrée en formation

### CONTACTS

**[formation@arcade-paca.com](mailto:formation@arcade-paca.com)**

#### SARA DESCHRYVER

Responsable

04 42 21 78 62

[s.deschryver@arcade-paca.com](mailto:s.deschryver@arcade-paca.com)

#### ANAÏS ENON

Coordinatrice de formation

04 42 21 78 16

[a.enon@arcade-paca.com](mailto:a.enon@arcade-paca.com)

#### FANY LATARGEZ

Coordinatrice de formation

04 42 21 78 53

[f.latargez@arcade-paca.com](mailto:f.latargez@arcade-paca.com)

### À NOTER

Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée. Aussi, compte tenu du délai de traitement des dossiers, nous vous conseillons d'engager rapidement vos démarches auprès de votre organisme financeur.

Toute annulation à l'initiative du participant ou de son employeur devra être notifiée à l'Arcade par courrier au plus tard quinze jours avant la date d'entrée en formation. Toute formation commencée est intégralement due. En cas d'absence non justifiée, l'employeur se substitue au fonds d'assurance formation pour le règlement des journées non effectuées.

L'Arcade se réserve le droit d'annuler une action de formation s'il n'y a pas assez de participants, au plus tard quinze jours avant la date d'entrée en formation.